Image not found or type unknown

Litige avec agence, suite frais d'agence

Par **LEBLANC Pascal**, le **29/11/2017** à **21:01**

Bjr, j'ai signé un mandat simple avec une agence immobilière, une proposition d'achat m'a été faite le 09/09 par téléphone que j'ai accepté. Après avoir pris contact avec l'agence, celle ci ne m'a pas transmit d'offre écrite. Un peu plus tard l'agence m'annonce que la vente est annulé par l'acheteur. Une semaine plus tard cette personne me contacte pour me faire une offre d'achat de trois mil euros plus chère que j'accepte. Je demande à cette personne, s'il elle fait un acte écrit, elle me dit que non. Non signons une promesse de vente chez le notaire, le 17/09. Depuis l'agence à appris cette vente et me réclame les frais d'agence. Pour une visite qu'elle n'a pas faite, car je l'ai faite moi même. Et elle me sort une lettre proposition d'achat que je n'ai jamais vu, signé par l'acheteur potentiel.
La vente officel n'a pas encore été faite, l'acheteur ne veut rien savoir et le notaire nous demande de nous arranger à l'amiable.
Quel sont mes droits et qu'est ce que je risque. Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés